



« Corruption silencieuse » à l'ONU: le nouveau rapport de l'ECLJ

Par [ECLJ](#)

Mondialisation.ca, 29 juillet 2021

[ECLJ](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#),
[Nations Unies](#)

Madame, Monsieur,

Après avoir mis en lumière les conflits d'intérêts entre certaines ONG et des juges de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), l'ECLJ a poursuivi ce travail d'enquête auprès d'une autre institution internationale basée à Genève : le Conseil des droits de l'homme des Nations unies.

L'ECLJ est fier de publier aujourd'hui un [nouveau rapport](#) prouvant des atteintes à l'indépendance de nombreux experts de cette institution.

Dans son [précédent rapport](#), l'ECLJ avait démontré l'existence de conflits d'intérêts touchant des juges de la CEDH. L'exactitude de ce premier rapport a depuis été reconnue par les ambassadeurs du Conseil de l'Europe[1]. Cette fois, l'ECLJ s'est attelé à étudier méticuleusement pendant plusieurs mois les déclarations publiques de financement des experts de l'ONU. Nous avons ensuite tenu à les interviewer pour avoir leur avis sur ces questions. L'ECLJ a pu réaliser plus de 25 entretiens avec ces experts des Procédures spéciales de l'ONU. Ce qui en ressort est édifiant.

La principale conclusion de ce rapport est que **des fondations privées financent directement des experts de l'ONU pour que ceux-ci rédigent des rapports allant dans le sens voulu par ces fondations privées**. Ces rapports sont ensuite promus comme des recommandations indépendantes émanant de l'ONU, et repris par des gouvernements et des juridictions internationales pour soutenir ou justifier leurs décisions. Ceci est en contraction flagrante avec le code de conduite des experts et les résolutions du Conseil des droits de l'homme. Les experts devraient être indépendants, non seulement vis-à-vis des États mais aussi vis-à-vis des fondations privées qui veulent aligner l'agenda des experts sur le leur.

Un exemple parmi d'autres tiré de notre rapport : Juan Méndez, Rapporteur spécial sur la torture entre 2010 et 2016 a été en même temps membre du conseil d'administration de l'Open Society Justice Initiative[2]. L'Open Society Foundations lui a fourni un financement sur deux ans de 200 000 USD pour financer son centre de recherche l'Anti-Torture Initiative qui l'assiste dans la rédaction de ses rapports[3]. En 2015, Monsieur Méndez a reçu 90 000 USD de la Fondation Ford, pour organiser une consultation d'experts sur le thème du genre et de la torture[4], puis pour engager un assistant de recherche en vue de la rédaction d'un rapport sur le genre et la torture et pour en faire la promotion[5]. Le rapport officiel de l'expert sur le genre et la torture fut publié par l'ONU le 5 janvier 2016

et promeut l'avortement dans les mêmes termes que les fondations qui l'ont financé[6]. À aucun moment le Rapporteur ne fait référence à la générosité de la Fondation Ford ou de l'Open Society Foundations.

On observe à nouveau que l'Open Society et ses fondations affiliées figurent parmi les plus généreux pourvoyeurs de fonds auprès des experts du Conseil des droits de l'homme, aux côtés de la Fondation Ford.

Il ressort également de notre enquête que la situation des experts varie grandement. Certains ne sont pas financés, d'autres résistent aux propositions ou démissionnent et sont donc très heureux que le travail d'enquête de l'ECLJ voit le jour. D'autres encore semblent accepter les financements privés sans réellement comprendre en quoi cela serait problématique et d'autres enfin acceptent avec plaisir les centaines de milliers de dollars pour promouvoir des causes qu'ils partagent avec les fondations, quand bien même ces combats idéologiques iraient au-delà de leur mandat.

Dans son rapport, l'ECLJ s'attache à expliquer les causes de cette faille dans la protection de l'indépendance des experts ; pourquoi des fondations privées investissent massivement dans les Procédures spéciales de l'ONU ; pourquoi ce sont bien souvent les mêmes qui agissent auprès de la CEDH et quelles solutions seraient envisageables pour éviter cette « capture » des experts onusiens.

L'ECLJ se réjouit que [Valeurs Actuelles](#) ait consacré cette semaine sa couverture et un dossier de 12 pages à cet important travail d'enquête. Les données et conclusions de ce rapport se fondent en effet sur les déclarations officielles disponibles librement sur le site internet du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, sur les sites internet des fondations finançant les experts et sur les affirmations directes de certains de ces experts des Procédures spéciales.

Avec ce deuxième grand rapport pour favoriser l'indépendance réelle des institutions internationales, nous vous encourageons à participer à notre engagement en lisant ce rapport et en le partageant le plus largement possible.

[Télécharger le rapport sur le financement des experts de l'ONU](#)

LE FINANCEMENT DES EXPERTS DE L'ONU

au titre des Procédures spéciales
du Conseil des droits de l'homme



Notes :

[1] Grégor Puppinck, « Le Conseil de l'Europe admet la véracité du rapport sur les ONG et les juges de la CEDH », *Valeurs Actuelles*, 16 avril 2021.

[2] OSF, Torture: It Can Happen Anywhere, February 13, 2014, <https://www.opensocietyfoundations.org/voices/torture-it-can-happen-anywhere>

[3] ONU, A/HRC/31/39 Annexe X - p.51.

[4] *Ibid.*

[5] *Ibid.*

[6] ONU, « Perspectives de genre sur l'interdiction de la torture et des traitements cruels, inhumains et dégradants », A/HRC/31/57.

À des fins statistiques et pour vous tenir informés des suites de ce rapport et de nos autres actions, nous demandons simplement l'adresse courriel de ceux souhaitant télécharger ce rapport. Conformément aux RGPD en vigueur vous pouvez à tout moment vous désinscrire de notre liste de diffusion par simple clic en pied de courriel.

La source originale de cet article est [ECLJ](#)

Copyright © [ECLJ](#), [ECLJ](#), 2021

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca